

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| 021-212102313-20110627-VD2011-2706040-DE |
| Date de signature : 04/07/2011 |
| Date de réception : 05/07/2011 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Maison de la petite enfance Darius Milhaud - Halte-garderie - Extension - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

Mme AVENA, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La maison de la petite enfance Darius Milhaud, située dans le quartier des hauts de Montchapet, d'une capacité de 30 enfants, ne dispose que d'un seul dortoir.

Afin d'augmenter l'espace de repos actuellement trop restreint pour des enfants ayant des rythmes de

sommeil différents, il est envisagé de procéder à la création d'une salle de repos d'une surface de 25 m2 environ par extension du bâtiment dans la cour.

Cet espace supplémentaire permettrait également de développer l'accueil en journée continue au sein de cette halte-garderie répondant ainsi mieux aux besoins des familles pour un accueil régulier.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 30 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, des subventions sont susceptibles d'être accordées qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- adopter le programme proposé d'extension de la maison de la petite enfance Darius Milhaud;
- 2- arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 30 000 € TTC ;
- 3- décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération au taux maximum ;
- 5- m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 6- dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget 2011 ;
- 7- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ